

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 23 Février 2017

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	1
Votants :	18
Date de convocation :	15/02/2017

Séance du jeudi 23 février 2017 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, M. Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, M. Jean GAILLARD, M. Jean-Charles MAGGIORANI, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, M. Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS :

M. Alexandre DENEITS à Géraldine DUTREY

SECRETAIRE : Mme Géraldine DUTREY

1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 20 décembre 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Décision du maire

Décision n°2017-001 Achat de tente de réception (Attributaire : INTEROUGE - 63100 CLERMONT-FERRAND). Montant : 3 190,56 € TTC

Décision n° 2017-002 Travaux de voirie (réfection parking rue Saint-Agne) (32550 PAVIE).
Montant : 2 453,48 € TTC

Adopté à l'unanimité.

3- Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget

Madame CARAYOL rappelle que les restes à réaliser sont insuffisants pour couvrir les dépenses d'investissements. Le paiement des dépenses d'investissement intervenues sur l'année N-1 sera effectué dans la limite de 25%. Ces dépenses d'investissement concernent l'achat de tentes, des corbeilles de tri, d'ordinateur portable et des travaux à l'atelier municipal.
Ces dépenses seront mentionnées au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

4- Demande de subventions DETR 2017 : Aménagement de sécurité abords du Lycée Lavacant, Création d'une salle de spectacle

4.1 Projet de sécurisation des abords du Lycée de Lavacant

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation des abords du Lycée de Lavacant. Ce projet consiste au déplacement des panneaux d'agglomération, à la réduction de la vitesse autorisée avec une zone à 30 km/h et à l'installation de plateaux ralentisseurs pour un montant total de 20 870,00 € HT, soit 25 044,00 € TTC.

Il fait part de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2017) à hauteur de 30% et auprès de la Région (50%). La part restant à financer par la commune s'élèverait alors à 4 200 €

Néanmoins, Monsieur le Maire exprime sa crainte d'un avis défavorable de la DDT concernant le déplacement des panneaux d'agglomération, la mise en place des ralentisseurs et d'une demande d'élargissement de la route dû au trafic.

Débats :

G.PAGNON : Il y a quelques poids lourds sur la route de Lavacant alors qu'ils ne peuvent passer ni sur le pont, ni sur la route de Peyloubère.

J.GAILLARD : Il faut maintenir notre position et défendre notre point de vue.

P.NAUD : Le conseil municipal n'a pas été consulté sur le tracé des berges. Un parcours le long du Gers serait plus sécurisant.

J.GAILLARD : De toute façons, les élèves prendront au plus court. Nous devons faire face à l'opposition des propriétaires. Le conseil municipal a émis un avis défavorable au tracé des berges pour de multiples raisons.

P.NAUD : Je pense à la dangerosité d'un parcours pédestre le long de cette voie circulante.

J.GAILLARD : Il faudrait une séparation claire entre les deux parcours en envisageant peut être une surélévation.

C.DEGRAEVE : Nous pouvons envisager de consulter les élèves sur le meilleur parcours.

J. FAUBEC : Le problème reste les contraintes imposées sur un chemin communal.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Salle de spectacle

Monsieur le Maire rappelle qu'une adaptation du projet doit être faite par rapport à la demande de subvention déposé en 2016 au titre de la DETR. Le plan de financement doit être repris. En effet, la DETR 2016 et les subventions départementales n'ont pu être obtenues tout comme le FSIPL dont les conditions d'attribution ont changé. Néanmoins un octroi au titre de la FNADT de 300 000 € a été obtenu.

Il fait part de la possibilité d'actualiser le plan de financement par une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2017) à hauteur de 35%, par le FNADT (déjà attribué) et auprès de la Région. La part restant à financer par la commune s'élèverait alors à 415 000 €.

Débats :

P.NAUD : Est-il envisageable de faire porter le projet par le Grand Auch Cœur de Gascogne Agglomération ?

J.GAILLARD : Pour l'instant, il ne semble pas favorable à un transfert du projet de l'ensemble salle de spectacle/ salle polyvalente

C.DEGRAEVE : La somme peut-elle être intégrée au budget ?

C.CARAYOL : La somme concerne une demande de subvention. Pour le budget 2016, il est prévu la somme de 700 000,00 € en dépense et 400 000,00 € emprunt. Ce projet est possible.

C. PECH : Cependant, les sommes engagées limitent d'autres projets comme celui du centre bourg.

J.GAILLARD : C'est le rôle des élus que d'engager des projets à plus long terme.

Approuvé à l'unanimité.

5- ISDM Mouréous : renouvellement de la composition de la commission de suivi de site

Monsieur le maire rappelle la création par arrêté préfectoral du 5 mars 2012 de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers située sur la commune de Pavie et gérée par Trigone.

Les mandats des élus arrivant à échéance le 4 mars 2017, le conseil municipal doit se prononcer sur la désignation des représentants de la commission de suivi du site ISDM de Mouréous.

C.DEGRAEVE fait acte de candidature. Un vote est-il envisageable ? report au prochain conseil ?

C. PECH : Mme DEGRAEVE pourrait parfaitement représenter la commune de Pavie à cette commission.

Refus d'un des membres sortant à se désister en sa faveur. Mme DEGRAEVE renonce à se porter candidate.

Mise au vote pour le renouvellement des membres du collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- M. Jean GAILLARD (Suppléant M. Jean Marc AUTIE)
- M. Philippe SENTEX (Suppléant M. Jean-Marc REGNAUT)

Adopté (13 voix pour ; 4 voix contre)

6- Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Le poste laissé vacant par M. Roger ADELBRECHT peut être pourvu, au vu du tableau des effectifs, par un rédacteur territorial. Afin d'élargir les candidatures, il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux adjoints administratifs de postuler à cet emploi.

Il convient donc à cet effet, de modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir le poste au grade de rédacteur / adjoint administratif. Il y a aujourd'hui une personne sans le concours, qui satisfait pleinement, qui pourrait être recrutée à ce poste.

Approuvé à l'unanimité.

7- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : opposition au transfert

Selon l'article 136 de la loi du 27 mars 2014, dite loi ALUR, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans un délai de trois mois précédant la date de transfert effectif (26 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Monsieur le maire explique que le Grand Auch Cœur de Gascogne Agglomération s'y opposera au vu du coût du transfert (entre 300 000 et 400 000 €) et leur incapacité d'assumer cette compétence. Le bon sens veut que chaque commune, considérant les avis des personnes publiques associées, se charge de leur PLU.

Approuvé à l'unanimité.

8- Médiathèque : « désherbage » et convention partenariat d'acquisition concertée et prêt inter-établissement de Mangas

8.1 Desherbage

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de « désherbage » consistant à retirer des rayonnages les livres abimées ou peu empruntés (dernier fonds constitué depuis 2008) qui ne peuvent plus être proposées au public de la médiathèque Charles Samaran. Les livres sont inscrits à l'inventaire de la commune. La procédure se veut rigoureuse, les listes des ouvrages à retirer feront l'objet de décisions du maire.

Approuvé à l'unanimité.

8.2 Convention Mangas

Par ailleurs, Monsieur le maire fait part du projet de convention de partenariat portant sur des acquisitions concertées et un prêt inter-établissement de livre mangas entre la Médiathèque départementale du Gers, les médiathèques de Pavie et de Riscle, les lycées professionnels LPA agri-viticole de Riscle et le LEGTA Auch Beaulieu-Lavacant ainsi que le collège Val d'Adour de Riscle.

Cette convention a pour but de permettre un meilleur accès des mangas aux usagers des différentes structures précitées et l'acquisition concertée de mangas afin de mutualiser les moyens et de proposer une plus grande diversité de choix aux lecteurs.

J. BLAY : est-il envisageable de mettre en place une politique de gratuité pour les services de la médiathèque ? Il y a aujourd'hui 450 adhérents, ce qui implique 1 500 € de recette.

M. FAUBEC : Ca nous engage à quel coût pour les acquisitions ?

C. CARAYOL : Nous n'avons pas de chiffre car chaque collectivité détermine ses besoins selon son budget. Il n'y a aucun impératif.

M. FAUBEC : Pourquoi les mangas ?

C. DEGRAEVE : Il y a beaucoup de collections de mangas. Ce genre plait énormément aux adolescents et jeune public.

Approuvé à l'unanimité.

9- Questions diverses.

JM. BLAY : Les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur sur le Plan Local d'Urbanisme nous a été remis. Nous en sommes aujourd'hui au stade de la prise en compte des observations de fond et de forme formulées par les personnes publiques associées.

J. GAILLARD : Le commissaire enquêteur a répondu à l'ensemble des demandes des administrés. Nous travaillons donc actuellement à adapter le règlement aux observations afin que le PLU soit cohérent.

La distribution gratuite de sacs poubelles à la population est prévue le 17 et 18 Mars 2017.

L'enquête publique du projet de PPRI se déroulera du 14 mars 2017 au 12 avril 2017 avec des permanences du commissaire enquêteur. La réunion publique aura lieu le 16 mars 2017 à 14h00 à la salle Bernard IV.

Une réunion des conseillers sera programmée pour présenter la refonte du site internet.

J. FAUBEC : Dans le cadre des chantiers loisirs 2017, les inscriptions seront effectuées en mairie. Si nous prévoyons de leur confier d'autres tâches que la peinture, le désherbage et nettoyage, il faudra se

rapprocher de la communauté d'agglomération. Les tâches sont en définitive très limitées et réglementées.

P.NAUD : Qui finance l'amélioration de l'éclairage public?

J. GAILLARD : Le programme TEPCV est porté par le Grand Auch Cœur de Gascogne Agglomération qui coordonne l'opération mais ne finance pas.

G. PAGNON: Le plan de financement est le suivant : 50% en TEPCV, 30% par le syndicat départemental d'électrification du Gers (SDEG) et 20% à la charge de la commune. La première tranche prévue en 2016 a un coût d'environ 115 000 €.

P.NAUD : Il y a un problème de chauffage à l'école (pas de possibilité de régler la température), de fait la température est trop importante et le chauffage tourne tous le week-end.

Pas de réunion de la commission de la petite enfance jeunesse de la communauté depuis janvier dernier.

Réponse : JM AUTIE : Il n'y a eu qu'une réunion, à l'installation de la commission petite enfance jeunesse.

P.NAUD souhaite suivre le problème des études.

C. DEGRAEVE : Est-il possible de mettre en place une newsletter numérique ?

Réponse : J. GAILLARD : La prochaine édition avance doucement. Les élus manquent de temps pour écrire les articles.

C. DEGRAEVE : Il y a un dépôt de terre (y compris cailloux) issue du curage des fossés sur le chemin de Peylobère.

Réponse : G. PAGNON: C'est une création de banquettes afin de préserver la route et faire ralentir les automobilistes. Les cailloux en excès seront retirés.

JC MAGGIORANI : Un panneau lumineux pourrait être installé à des fins d'informations municipales. Il faut étudier l'implantation possible (peut-être face à Eléments terre) et le coût.

P.NAUD : Le logement de fonction à l'école est vacant, quelle en est la future destination ?

J. GAILLARD : Des travaux sont à entreprendre dans le logement. Une proposition de relogement du gardien de la SPA a été faite. Il y a de forte chance d'un refus (non-souhait du gardien et projet de construction du chenil sur Ordan Larroque).

P.NAUD : Il est nécessaire de tailler les arbres de l'école avec modération selon les observations formulées lors d'un précédent conseil. Il faudrait replanter un arbre dans la cours de l'école.

C. DEGRAEVE: A propos du projet photovoltaïque, la société (Solar Energie) serait propriétaire du terrain (compte rendu de la commission départementale du 13 décembre 2016.)

J. GAILLARD : Pas à ma connaissance. Il serait locataire des terrains. La commission évoquée est en réalité la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a statué sur le PLU de Pavie.

C. DEGRAEVE: Qu'en est-il de l'installation des médecins?

J. GAILLARD : Elles sont toujours décidées à s'installer. Elles souhaitent construire un cabinet dès leur installation en fin d'année au pôle de santé, rue Marie Curie.

P.NAUD : Nous souhaitons participer à des commissions. Il y a peu de réunions.

J. GAILLARD : Nous en prenons note. D'ailleurs une prochaine série est d'ores et déjà programmée.

P.NAUD souhaite siéger dans les commissions Affaires scolaires, affaires sociales, aménagement voirie Travaux.

C. DEGRAEVE: Bâtiment public.

JC MAGGIORANI : Finances, jeunesse et sport.

C.PECH: Aménagement voirie travaux et urbanisme.

G.DUTREY: où en est-on de la numérotation des chemins?

G. PAGNON: Ce projet est en cours.

P.NAUD : Le sens interdit rue Cassaignard n'est peut-être pas assez visible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.